

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF528

présenté par
M. Pupponi

ARTICLE 47**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 14, chacune des deux occurrences du montant :

« 95 millions d'euros »

est substituée par le montant :

« 125 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à majorer la progression de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale de 30M€ afin que la péréquation verticale progresse encore. S'il faut saluer leur augmentation cette année, les compensations d'exonérations d'impôts directs locaux continuent de diminuer et les écarts considérables de richesses entre collectivités demeurent, y compris dans leurs dotations.

Cela se justifie d'autant plus que les communes devront être accompagnées avec tous les moyens humains et financiers afin que les engagements du Président de la République pour lutter contre le séparatisme puissent être déclinés sur les territoires et notamment dans les quartiers de la politique de la ville où certains réseaux de l'Islam radical s'implantent durablement.

Il est donc plus que jamais essentiel que la péréquation verticale demeure dynamique. C'est le sens de cet amendement.